

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	46 (1958)
Heft:	863
 Artikel:	Bel anniversaire
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-269314

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

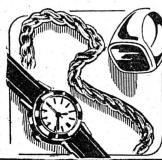
Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Soutenez votre "Journal" en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

GENÈVE

Léon Smulovic



- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

5, Terrassière
Téléphone 36 54 89
Genève



DROGUERIE DU MOLARD

•
Triponnez PLACE DU MOLARD 3

L'OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

vous offre dans son magasin

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine

un grand choix de

tabliers, vêtements d'enfants, lingerie



Waterman

à cartouche
d'encre

PAPETERIE BRIQUET

Rue du Marché 38
GENÈVE Téléphone 25 95 93



Une situation intéressante dans une
belle profession !

Institut Burklen

STENOTYPAGE GRANDJEAN
9, rue du Commerce - Genève
Téléphone 25 89 33
Dactylographie - Prises de discours
Enseignement Secrétariat
Séances de Conseils
en toutes langues
Démonstrations et leçons
d'essai gratuites



LA MAISON DU THÉ

Importe directement ses réputés 4, Tour de l'Ile - Genève
DIXON'S CEYLON TEA Service à domicile
Téléphone 24 99 28

BROSSERIE W. SCHUBNELL

Brosserie pour la toilette et le ménage
5, rue Chaponnière - Genève - Téléph. 32 20 73



dans les restaurants du
DSR
DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

Chaux-de-Fonds	FOYER D S R Rue des Chemins-de-Fer 7
Genève	RESTAURANT DES FALAISES Quai du Rhône 47
Lausanne	RESTAURANT LE CARILLON Rue des Terreaux 22
Le Locle	RESTAURANT DE ST-LAURENT Rue St-Laurent 2
Martigny	RESTAURANT BON-ACCUEIL Rue Calame 13
Neuchâtel	RESTAURANT LE CARILLON Rue du Rhône 1
Nyon	RESTAURANT NEUCHATELOIS Faubourg du Lac 17
	RESTAURANT SANS ALCOOL D S R Avenue Viollier 11

Le statut des femmes mariées s'assouplit

ESPAGNE

• Loi atténuant les restrictions traditionnelles pesant sur la femme en Espagne, promulguée le 24 avril 1958.

La femme mariée jouira de certains droits lui permettant d'administrer ses biens propres.

Elle peut être tutrice de mineurs ou de personnes incapables, cependant le consentement du mari lui est nécessaire pour accepter la tutelle. Elle est autorisée à être témoin testamentaire.

En ce qui concerne les biens acquis pendant le mariage, le mari ne peut disposer de biens immobiliers ou d'entreprises commerciales sans l'accord de son épouse. Pour ce qui est des autres biens, l'épouse a le droit maintenant de poursuivre son époux en justice si celui-ci agit avec imprévoyance.

Les droits de la femme, en ce qui concerne les instances en annulation de mariage et en séparation, sont mieux sauvegardés ; pour la durée de l'instance, des mesures provisoires peuvent être ordonnées en ce qui concerne la résidence séparée, la garde des enfants et la pension alimentaire.

La part de la veuve, dans la succession de son époux, a été augmentée.

BELGIQUE

• Loi relative aux droits et devoirs respectifs des époux promulguée le 30 avril 1958.

La femme mariée ne doit plus obéissance au mari.

Le devoir de cohabitation a été retenu (un droit de recours est réservé à l'épouse si le choix du domicile par l'époux est contraire aux intérêts de la famille).

La femme mariée, tout comme son époux, doit contribuer aux charges du ménage selon ses facultés et son état (réserves à cas où le mari ne satisfait pas à ses obligations).

Elle jouit de la pleine capacité civile (pour administrer ses biens, pour exercer une activité indépendante, pour être tutrice ou membre de conseils de famille).

Les biens résultant du produit de son travail lui sont réservés.

Pour votre intérieur et vos cadeaux

Grand choix de

Gravures anciennes

(vues, cartes, oiseaux, fleurs)

GALERIE MURISSET

Molar 4 (2^e ét., asc.) Genève

Entrée libre Envoi à choix

CANTON DE VAUD

Dentelles et nappes de Gruyère
Toiles et tissages à la main

Art Rustique Suisse

H. CUENOUD

Travail artisanal du pays
Bûches payannes
Bûches écorcées
Poteries et bols sculptés
Grand choix de foulards imprimés
avec plan de Lausanne et autres
Santons suisses et valaisans

Pour vous Mesdames
La maison spécialisée

Maison CORSETS GABY
Epicerie fine et Produits de régimes
V E V E Y Simplon 33 - Tél. 5 22 41

RESTAURANT DU PORT

E. LARPIN

Spécialités filets de perches
Friture. - Vins 1^{er} choix

Spécialité : La fiche comptable

Imprimerie Th. Eberhard

LAUSANNE
Terreaux 8
Téléphone 223383

Bel anniversaire

On a célébré le 80^e anniversaire de Mme Studer-de Goumoëns qui fut jusqu'en 1956, la rédactrice du Schweizer Frauenblatt. A ce titre, nos lecteurs ont eu maintes fois l'occasion de la voir citée dans notre journal. Avec tous ses lecteurs et amis, notre journal lui adresse ses félicitations et ses vœux pour de longues vertes années.

EMISSIONS RADIODONNIQUES

Tous les vendredis (18 h. 10) Enquête par Yv. Z'Graggen « Tous responsables »

Tous les lundis (13 h. 55) Femmes chez elles

Lundi 8 décembre Puissance de l'acheteuse. Samedi 13 décembre (14 h.) Eventail : invitée de la quinzaine, Françoise Girard, conservateur au Musée de l'Homme (Paris), Lettre de New York etc..

CARNET DE LA QUINZAINE

Vendredi 5 décembre

La Neuveville

Hôtel du Lac, 20 h. 15. Assemblée générale de la section du Suffrage féminin, causerie avec clichés en couleurs : Athènes 1958, séminaire Unesco et Congrès.

Mercredi 10 décembre

Genève

Union des femmes, 22, rue Et-Dumont, 19 h. 30, Repas et soirée d'Escalade, (programme littéraire et artistique) (s'inscrire au local jusqu'au lundi 8, y compris).

Vendredi 12 décembre

Lausanne

Lyceum, 20 h. 30. Séance du Suffrage féminin : Congrès de l'Alliance internationale des femmes, Athènes 1958, par R. Egret.

Samedi 13 décembre

Genève

Union des femmes, 22, rue Et-Dumont 16 h. 30. Reprise du spectacle d'Escalade (entrée 3 frs).

Mercredi 17 décembre

Genève

Restaurant du Coq d'Or, 19 h. 30. Repas d'Escalade du Club des femmes de carrières libérales et commerciales. Après le dîner : La Genève d'autrefois, par Mlle A. Muriset. Union des femmes, 22, rue Et-Dumont 20 h. 30 Soirée de Noël du Club de rapprochement.



Bien acheter,
c'est épargner

dans les PATES
exigez ROLLE

IMPRIMERIE NATIONALE — GENEVE

Une maison déclare

consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine

Bon Génie
NOUVEAUTÉS